



CANADA

TREATY SERIES 1965 No. 19 RECUEIL DES TRAITÉS

PETROLEUM

Winter Maintenance of the Haines-Fairbanks Pipeline

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa November 17, 1965

Entered into force November 17, 1965

PÉTROLE

Entretien durant l'hiver du pipeline Haines-Fairbanks

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa le 17 novembre 1965

En vigueur le 17 novembre 1965

43 279 963  
b 3060354

43 208 651  
b 163852X

EXCHANGE OF NOTES (November 17, 1965) BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA EXTENDING THROUGH THE 1965-66 WINTER SEASON THE PROVISIONS OF THE AGREEMENT FOR THE WINTER USE AND MAINTENANCE OF PORTIONS OF THE HAINES ROAD IN BRITISH COLUMBIA AND YUKON TERRITORY.

I

*The Secretary of State for External Affairs to the  
Ambassador of the United States of America to Canada*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

Ottawa, November 17, 1965.

No. 210

EXCELLENCY,

I have the honour to refer to the Exchange of Notes of November 27, 1964,<sup>(1)</sup> which constituted an agreement between our two Governments in respect of arrangements for the winter maintenance of the northern and southern portions of the Haines Road for the 1964-65 winter season. These arrangements were complementary to the other undertakings of the Government of Canada, as set forth in the Department's Note No. 154 of September 29, 1964, regarding arrangements for the clearance of the central portion of the road, Mile 48 to Mile 94, on an experimental basis for one year.

As was stated in the Department's Note No. 142 of September 3, 1965, the Government of Canada has now again given its agreement to snow clearance of the central portion of the road, Mile 48 to Mile 94, during the forthcoming 1965-1966 winter season, on the same basis as last year. Agreement on renewal of arrangements for the remaining portions of the road for the forthcoming winter season is now required. I therefore have the honour to propose that our two Governments agree to the continuation, for the 1965-1966 winter season, of the agreement contained in the Exchange of Notes of November 27, 1964, namely:

- (a) The portion of the road between Haines Junction, Yukon Territory, and Mile 94 (Blanchard River Pumping Station) will be regularly cleared by an agency of the Canadian Government. All costs of this continuous winter maintenance will be reimbursed to the Canadian Government by the United States Army, Alaska;
- (b) The portion of the road between Mile 48 and the Alaska border (Mile 42) shall continue to be cleared by an agency of the United States Government or by the State of Alaska;
- (c) The appropriate agencies of the two Governments may make direct arrangements for the detailed implementation of the foregoing provisions.

If this proposal is acceptable to the United States Government, I have the honour to propose that this Note and your reply shall constitute an agreement on this subject, effective on the date of your reply and to continue in effect

<sup>(1)</sup> Canada Treaty Series 1964 No. 27.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 17 novembre 1965) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROROGÉANT JUSQU'À LA FIN DE L'HIVER 1965-1966 LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD RELATIF À L'UTILISATION ET À L'ENTRETIEN, DURANT L'HIVER, DE SECTEURS DE LA ROUTE DE HAINES SITUÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS LE TERRITOIRE DU YUKON.

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 17 novembre 1965

N° 210

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'Échange de Notes en date du 27 novembre 1964,<sup>(1)</sup> lequel constituait entre nos deux Gouvernements un accord relatif à l'entretien, durant l'hiver 1964-1965, des secteurs nord et sud de la route de Haines. Les dispositions contenues dans cet accord complétaient les engagements du Gouvernement canadien énoncés dans la Note n° 154 du Ministère en date du 29 septembre 1964, lesquels ont trait au déblaiement de la partie centrale de la route (entre le mille 48 et le mille 94) à titre expérimental, durant un an.

Comme le mentionne la Note n° 142 du Ministère en date du 3 septembre 1965, le Gouvernement canadien a consenti de nouveau à ce que le déblaiement de la partie centrale de la route (du mille 48 au mille 94) durant l'hiver 1965-1966 ait lieu à titre expérimental comme l'an dernier. Il est maintenant nécessaire de renouveler l'accord relatif à l'entretien des autres secteurs de la route durant l'hiver prochain. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer que nos deux Gouvernements acceptent de maintenir en vigueur, pour l'hiver 1965-1966, l'accord contenu dans l'Échange de Notes du 27 novembre 1964, à savoir les dispositions suivantes:

- a) Le secteur de la route situé entre Haines Junction (Territoire du Yukon) et le mille 94 (station de pompes de la rivière Blanchard) sera déblayé régulièrement en hiver par les soins du Gouvernement canadien. L'Armée des États-Unis en Alaska remboursera le Gouvernement canadien de ces frais d'entretien;
- b) Le secteur de la route situé entre le mille 48 et la frontière de l'Alaska (mille 42) continuera d'être déblayé par les soins du Gouvernement des États-Unis ou de l'État de l'Alaska;
- c) Les organismes que les deux Gouvernements auront chargés de ces travaux pourront conclure directement une entente concernant la mise en œuvre détaillée des dispositions qui précèdent.

Si le Gouvernement des États-Unis agrée ces dispositions, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et qui sera valide pour toute

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1964 n° 27.

through the 1965-1966 winter snow clearance season, after which time the parties may decide to consider other arrangements for the winter maintenance of the Haines Road.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

PAUL MARTIN

Secretary of State for External Affairs

His Excellency W. Walton Butterworth,  
Ambassador of the United States of America,  
Ottawa, Ontario.

Ottawa, le 17 novembre 1965

Ottawa, le 17 novembre 1965  
No. 210

No. 210

MONSIEUR L'AMBASSADEUR

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'échange de Notes en date du 29 septembre 1964, relatif à l'entretien de la route de Haines. Les dispositions contenues dans cet accord complètent les arrangements du Gouvernement canadien énoncés dans la Note n° 154 du Ministère en date du 29 septembre 1964, lesquels ont trait au déblaiement de la partie centrale de la route (entre le mille 48 et le mille 52). À titre expérimental, les dispositions relatives à l'entretien de la route de Haines ont été incluses dans la Note n° 154 du Ministère en date du 3 septembre 1964.

Comme je le mentionne la Note n° 142 du Ministère en date du 3 septembre 1965, le Gouvernement canadien a consenti à conclure un accord de déblaiement de la partie centrale de la route (du mille 48 au mille 52) durant l'hiver 1965-1966 au lieu à titre expérimental comme l'an dernier. Il est maintenant nécessaire de renouveler l'accord relatif à l'entretien des parties centrales de la route durant l'hiver prochain en conséquence. J'ai l'honneur de proposer que nos deux Gouvernements acceptent de maintenir en vigueur, pour l'hiver 1965-1966, l'accord contenu dans l'échange de Notes du 27 novembre 1964, à savoir les dispositions suivantes:

- a) Le secteur de la route situé entre Haines Junction (Territoire du Yukon) et le mille 51 (station de pompes de la rivière Blanchard) sera déblayé régulièrement en hiver par les soins du Gouvernement canadien. L'Armée des États-Unis en Alaska remboursera le Gouvernement canadien de ces frais d'entretien.
- b) Le secteur de la route situé entre le mille 48 et la frontière de l'Alaska (mille 52) continuera d'être déblayé par les soins du Gouvernement des États-Unis ou de l'Alaska.
- c) Les organismes que les deux Gouvernements auront chargés de ces travaux pourront conclure directement une entente concernant la mise en œuvre détaillée des dispositions qui précèdent.

Si le Gouvernement des États-Unis agréé ces dispositions, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et qui sera valide pour toute la durée de l'hiver 1965-1966.

(1) Recueil des Traités 1964 n° 27.

la saison d'enneigement de l'année 1965-1966; après cette période, les Parties pourront envisager de nouvelles dispositions concernant l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures,  
PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur W. Walton Butterworth  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique  
Ottawa.

JOSEPH W. SCOTT  
Chargé d'Affaires ad interim

The Honorable  
Paul Martin  
Secretary of State for External Affairs  
Ottawa

Excellence  
Monsieur Paul Martin  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
Ottawa

The Chargé d'Affaires, a.i. of the United States Embassy in  
Canada to the Secretary of State for External Affairs

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, November 17, 1965.

No. 213

SIR:

I have the honor to acknowledge the receipt of your Note No. 210 of  
November 17, 1965, proposing certain conditions for an agreement between our  
two Governments for the winter maintenance of the Haines Road.

The conditions outlined in your Note No. 210 are acceptable to the Govern-  
ment of the United States and it is agreed that your Note and this reply shall  
constitute an agreement on this subject, effective on the date of this reply and  
to continue in effect through the 1965-66 winter snow clearance season, after  
which time the parties may decide to consider other arrangements for the  
winter maintenance of the Haines Road.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

JOSEPH W. SCOTT  
*Chargé d'Affaires ad interim*

The Honorable  
Paul Martin,  
Secretary of State for External Affairs,  
Ottawa.

Le Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 17 novembre 1965

N° 213

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 210 en date du 17 novembre 1965, par laquelle vous proposez les conditions d'un accord qui serait conclu entre nos deux Gouvernements pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Le Gouvernement des États-Unis a agréé les conditions proposées par votre Note n° 210; celle-ci et la présente réponse constituent donc un accord qui entre en vigueur aujourd'hui même et qui sera valide durant toute la saison d'enneigement de l'année 1965-1966, période après laquelle les Parties pourront envisager de nouvelles dispositions pour l'entretien de la route de Haines durant l'hiver.

Veillez, agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Chargé d'affaires ad interim,  
JOSEPH W. SCOTT.

Son Excellence  
L'honorable Paul Martin  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
Ottawa

Pour la protection des victimes de la Guerre

Faites à Genève le 12 août 1949

Signées par le Canada le 3 décembre 1949

Les instruments de ratification par le Canada déposés le  
14 mai 1965

En vigueur pour le Canada le 14 novembre 1965



3 5036 20092004 2

II

Ottawa, le 17 novembre 1965

Ottawa, November 17, 1965

No. 213

N. 213

Sir:

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous prie de recevoir par la présente votre lettre du 17 novembre 1965, par laquelle vous proposez les conditions d'un accord qui serait conclu entre nos deux Gouvernements pour l'achat de droits de reproduction de votre ouvrage intitulé "The Honourable Joseph W. Scott".

© Crown Copyrights reserved

© Droits de la Couronne réservés

Available by mail from the Queen's Printer, Ottawa,  
and at the following Canadian Government bookshops:En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,  
et dans les librairies du Gouvernement fédéral:

HALIFAX

HALIFAX

1735 Barrington Street

1735, rue Barrington

MONTREAL

MONTRÉAL

Æterna-Vie Building, 1182 St. Catherine Street West

Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA

OTTAWA

Daly Building, Corner Mackenzie and Rideau

Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO

TORONTO

221 Yonge Street

221, rue Yonge

WINNIPEG

WINNIPEG

Mall Center Building, 499 Portage Avenue

Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER

VANCOUVER

657 Granville Street

657, rue Granville

or through your bookseller

ou chez votre libraire.

Price 35 cents

Catalogue No. E3-1965/19

Prix 35 cents

N° de catalogue E3-1965/19

Price subject to change without notice

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Queen's Printer and Controller of Stationery  
Ottawa, CanadaImprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, Canada

1967

1967